

ABONNEMENT.

SAUMUR : 30 fr. En six mois... 16 En trois mois... 9

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... Réclames... Faits divers... RÉSERVES SONT PAIÉES

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

9 Septembre 1882.

Chronique générale.

La possibilité d'un coadjuteur à M. Grévy se confirme. L'initiative de ce projet, disent les Tablettes, appartient absolument à M. Grévy.

Un phrase plus significative que les autres dans ce rapport a été remarquée et a fait une vive impression. La voici :

« Depuis 1793, sous aucun autre régime, les symptômes de décomposition sociale ne s'étaient manifestés sous une forme aussi inquiétante. Si le gouvernement ne réagit pas avec vigueur, en faisant sentir la puissance de son autorité sur les masses qui tendent à se désagréger, un cataclysme est inévitable. »

Le fonctionnaire qui a écrit ces lignes, en revenant d'une tournée dans les départements, est un républicain convaincu, ancien préfet d'un département important et aujourd'hui directeur d'un grand service dans un ministère.

Abd-el-Kader vient de donner une nouvelle preuve de sa loyauté. En présence des dangers que courent les chrétiens à Damas, il ajourne un pèlerinage qu'il projetait à La Mecque, et il va faire tous ses efforts pour calmer le fanatisme musulman.

Le Gaulois annonce comme officielle la nomination de M<sup>r</sup> de Rendre, archevêque de Bénévent, à la nonciature de Paris, en remplacement de M<sup>r</sup> Czacki.

LE PRIX DE REVIENT DES GOUVERNEMENTS RÉPUBLICAINS. Ainsi que le constatent tous les organes

sérieux de la presse américaine, d'année en année la prodigalité coupable du congrès de Washington ne fait que s'accroître; c'est par millions qu'on jette littéralement par la fenêtre les deniers des contribuables.

Cette année, le scandale a été poussé à un tel point que le président Arthur, naguère cependant un des chefs de parti qui repousse la réforme de la corruption gouvernementale, a cru devoir opposer son veto au vote d'un crédit extraordinaire de dix-huit millions de dollars.

La presse et l'opinion ont salué avec enthousiasme la résolution du président; mais les membres du Congrès, menacés de perdre cette aubaine, ont accordé une part du gâteau à un nombre suffisant de meneurs de l'opposition démocratique.

Dans ces conditions, on ne peut accueillir en France, qu'avec un légitime effroi, la proposition de MM. Barodet et Naquet, demandant que la République française fasse un nouveau pas dans l'imitation des institutions américaines.

AFFAIRES D'ÉGYPTE.

Le conseil des ministres égyptien a examiné avant-hier la question des indemnités à payer aux habitants d'Alexandrie pour les pertes qu'ils ont éprouvées dans le pillage de la ville.

Il est presque certain que le ministère proposera aux puissances de nommer une commission internationale qui serait chargée d'examiner les demandes d'indemnité et de décider sans appel.

L'Événement dit que, d'après la lecture du rapport de M. de Lesseps, il n'est plus permis de douter que les Anglais se sont comportés dans l'affaire du canal de Suez non comme des soldats, mais comme des voleurs et des pirates.

On mande de Constantinople au Times :

« Maintenant que la convention militaire est sur le point d'être signée, il s'agit de savoir si cette convention sera soumise à la Conférence. Celle-ci, quoique ne donnant pas signe de vie depuis quelque temps, peut ressusciter d'un instant à l'autre.

D'après une dépêche du camp de Kassassine, publiée par le Daily News, la bataille qui se prépare en avant de Tel-el-Kébir sera surtout un combat d'artillerie. Le correspondant du Daily News croit qu'en cas de succès, les Anglais marcheront rapidement sur le Caire.

Suivant une dépêche d'Alexandrie, publiée par le Central News, l'armée d'Arabi, à Tel-el-Kébir, se monterait à près de 28,000 hommes. Un régiment de nègres occupe Damiette. Une grande partie de ses forces est occupée à élever des retranchements sur la ligne de Zagazid à Salahieh.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

CLÉRICALE !!

PAR M<sup>lle</sup> CLAIRE de CHANDENEUX.

CHAPITRE XXII

Geneviève inclina légèrement la tête, résignée à ce que de paroles, effrayée de cette rencontre, elle n'eût aucune idée nette de ce qui pouvait en sortir pour elle, si ce n'est quelque désagrément nouveau s'ajoutant à de bien autres angoisses.

fait ce mariage a vivement choqué vos idées; mais, après tout, il faut être de son temps, chère madame, et vous avez gardé des manières dévotieuses que le Moyen Age lui-même vous envierait.

Ce nom, que Geneviève, dans son état nerveux, ne put entendre sans un frisson de terreur, amena sur son visage une pâleur plus accentuée; mais elle ne prononça pas un mot.

— Bon ! s'écria l'infatigable mentor de Lucy, je devine que ce beau-père-là vous rend la maison commune médiocrement agréable. On m'a écrit, de Fontenay, que vous avez quitté ce bon petit pays pour la Suisse.

crois, son frère avec plaisir, mais son père, jamais. Si, au moins, M. Boldini continuait une vie opulente à cette chère Lucy!... Hélas!... j'ai le regret de constater que les ténors sont fort dépensiers. Tenez, vous êtes trop discrète pour me faire des questions, mais je lis dans vos yeux que vous désirez savoir ce que devient ce petit ménage.

Geneviève, étonnée qu'on pût lire ce désir dans le regard vague et douloureux qu'elle promenait autour d'elle, essaya faiblement de protester.

Elle se sentait si souffrante, si craintive, que les mots ne pouvaient sortir de ses lèvres, de même que les idées ne pouvaient se présenter nettement à son esprit.

— Non, non, ne vous en défendez pas. On se brouille, on se perd de vue, on croit ne plus s'aimer; mais, au fond, on s'intéresse toujours les uns aux autres. D'ailleurs, votre belle-sœur ne vous a pas gardé rancune de votre expédition de Londres; elle vous plaint, je vous l'ai déjà dit. Entre nous, vous pouvez le lui rendre un peu. Ah! tout n'est pas rose dans les mariages d'inclination!

La bonne âme s'attendait à un haut le corps, à un geste de surprise, à une exclamation. Elle aimait à ménager ses effets et en jouissait comme un comédien.

Geneviève n'ayant même pas ramené, car ses oreilles bourdonnantes percevaient à peine ce ba-

billage effréné, M<sup>lle</sup> Avrial pensa que le plaisir était mince d'entretenir une créature si passive et si mélancolique, que rien ne paraissait étonner.

Pourtant elle tenait à son récit et se résigna à le faire, même devant cette notoire indifférence.

— Faire deux cent mille francs de dettes, cela se voit, n'est-ce pas? reprit-elle en cherchant une bonne position, pour son dos maigre, contre l'amoncèlement de paquets. Mais trouver une famille qui consente à vous donner sa fille, avec une belle dot, tout à point pour combler cette brèche, c'est plus difficile. M. Antonio Boldini, qui avait les dettes, ne pouvait se procurer la dot.

« Heureusement, sa belle mine, son talent, son esprit, ses assiduités avaient fait le siège de Lucy. Cœur assiégé qui se défend mal est un cœur vaincu. Celui de M<sup>lle</sup> Bourgeal se défendit très-mal. L'artiste se conduisit avec une correction irréprochable; il demanda Lucy, on la lui refusa. Je vous surprendrai sans doute beaucoup, chère madame, en vous apprenant qu'il eut beaucoup de chagrin de ce refus, mais qu'il ne songea pas à le tourner.

« Ce fut moi qui pris en pitié ce pauvre garçon, et qui soufflai à votre belle-sœur, très-intelligente et très au courant des questions sociales, la première pensée d'un voyage en Angleterre. Je dois ajouter que l'idée à peine semée fructifia si bien, si vite, que l'exécution suivit de fort près le projet.

quatre officiers allemands et un italien. D'après une autre dépêche d'Alexandrie, publiée par le *Central News*, un incendie, dû à la malveillance, a éclaté dans cette ville pendant la nuit de mardi à mercredi, mais il a été promptement éteint, grâce au concours de la garnison.

Un Égyptien, soupçonné d'être l'auteur de cet incendie, a été arrêté. On suppose que cette tentative n'était que l'exécution partielle d'un plan général conçu pour détruire la ville.

### Grave incident à Tunis.

Les *Tablettes* ont reçu, par dépêche chiffrée, des détails complets et inédits sur l'incident franco-italien qui vient de produire une si vive émotion à Tunis :

« Le 1<sup>er</sup> septembre dernier, neuf Italiens se rendirent au camp français de la Manouba, et s'y installèrent en déclarant qu'ils n'en sortiraient pas.

Le chef du détachement proposé à la garde du camp, malgré son désir de ne pas employer la violence, et préoccupé d'éviter un incident diplomatique, n'en fut pas moins forcé, après deux heures de discussion avec ces intrus, de les faire expulser par ses soldats.

Les neuf Italiens rentrèrent à Tunis, et l'un d'eux, en rentrant chez lui, rencontra sur son chemin un soldat français qui se rendait à sa caserne.

Se précipitant traitressement sur le soldat, par derrière, cet Italien, nommé Meschino, lui enleva son sabre, le renversa par terre et se mit à le frapper.

Des Tunisiens intervinrent immédiatement et le forcèrent à lâcher le soldat. Meschino prit alors la fuite.

L'autorité militaire, après avoir d'abord infligé 60 jours de prison au soldat pour s'être laissé désarmer, a fait rechercher et arrêter Meschino.

Le 4 septembre, la même bande d'Italiens revint, armée, au camp de Manouba et voulut s'y installer.

Cette fois, le chef du détachement fit prendre les armes à ses hommes, cerna les intrus, le fit arrêter et mettre en prison.

Meschino, l'auteur de l'agression contre un de nos soldats, et ceux qui ont pénétré armés dans le camp français devaient-ils être remis entre les mains des autorités consulaires de leur pays, conformément aux capitulations ?

Où bien devaient-ils être retenus par les autorités militaires françaises en vertu de ce principe du droit international : qu'une armée en cours d'expédition a le droit absolu de se faire justice elle-même pour réprimer les agresseurs dont elle est l'objet de la part des civils ?

Jusqu'à ce jour, les cabinets, cherchant à éviter tout incident de nature à envenimer les rapports déjà si tendus entre les colonies française et italienne de Tunisie, avaient consenti à remettre les délinquants italiens à leur consul.

Mais, comme le consulat italien se contentait, après une instruction sommaire et dérisoire, de les rendre à la liberté, ces der-

niers s'enhardissaient de plus en plus ; et l'on voit qu'ils en sont arrivés au point d'envahir à main armée un camp français.

Devant un fait aussi exorbitant, le cabinet Duclerc a pensé que le meilleur moyen, et le seul d'ailleurs, de mettre un terme à ces insolences, était de renoncer carrément au système de longanimité adopté par ses prédécesseurs, et d'agir avec une fermeté énergique.

C'est en conséquence de cette résolution que le président du conseil, après avoir félicité le général qui a infligé 60 jours de prison au soldat qui s'est laissé désarmer, lui a donné l'ordre de faire passer devant un conseil de guerre, non-seulement l'Italien Meschino, mais encore les huit individus qui, avec lui, ont envahi à main armée le camp français. »

Une dépêche de Tunis, que nous trouvons dans tous les journaux du soir, nous apprend que Meschino a été condamné, par le conseil de guerre, à un an de prison, pour avoir attaqué et frappé un soldat français.

Tunis. — La ville a été mise avant-hier en émoi par une rixe entre Maltais récemment arrivés d'Alexandrie. Deux Maltais ont succombé à leurs blessures et trois autres sont en danger de mort.

## ÉTRANGER

ANDORRE. — On télégraphie de Madrid au *Diario de Barcelona* :

« On dément, d'après des renseignements puisés à une source autorisée, le bruit répandu par quelques journaux, d'après lequel le duc de Fernan-Nunez et M. Duclerc auraient discuté la question de l'annexion du territoire d'Andorre. »

PRUSSE. — D'après les dépêches de Berlin, les nouvelles de la santé de l'Empereur Guillaume sont mauvaises.

MADAGASCAR. — Voici les dernières nouvelles qui arrivent de la Réunion, au sujet des incidents survenus à Madagascar :

Les navires le *Forfait*, le *Bruat*, la *Nièvre*, la *Pique* et le *Vaudreuil*, sous les ordres du commandant Le Timbre, sont actuellement en observation devant Tamatave.

Le commandant Le Timbre a mis l'embargo sur le seul navire de guerre malgache l'*Antananarivo*, qui avait apporté des troupes hovas sur différents points de la côte, en face de notre île de Nossi-Bé, comme défi à la France.

On dit que le gouvernement français a envoyé des ordres pour occuper militairement Tamatave. Il est certain que déjà nos marins ont débarqué sur quelques points de Madagascar et ont enlevé les drapeaux hovas des postes militaires que la reine Ranaval-Manjaka avait fait établir.

Monsieur déclara ses toilettes ruineuses. On échangea des mots aigres. On se raccommoda. Il était venu deux jolis bébés. On me les donna à soigner. Je ne suis pas faite pour soigner les bébés, moi !... Pourtant mon dévouement passé engageait mon dévouement futur ; je m'occupai des enfants... d'autant plus que sans moi... pauvres petits !

» Enfin, les plaisirs, les voyages, les dépenses, les reproches, les marmots, tout cela forma, à la fin, un si formidable total de fatigues et d'ennuis pour moi, que je me fis une raison. C'est superbe l'abnégation, mais on y laisse ses os. J'ai la faiblesse de tenir aux miens !...

» Alors, voyant que du rang de mère, de confidente, d'amie, je passais tout doucement à celui de gouvernante, de *nursery*, ma dignité ne put s'accommoder davantage de cet état de choses. Je laissai là le couple errant, qui passe à Milan pour millionnaire et qui se chamaille à journée faite, parce qu'en réalité le foin manque au râtelier. Les créanciers les suivent à la piste. C'est un spectacle qui me navre... et dont me voici délivrée. Je rentre à Paris, un peu lasse d'avoir tant couru le monde.

M<sup>me</sup> Avrial s'arrêta pour reprendre haleine.

(A suivre.) CLAUDE DE CHANDENEUX.

Le commandant Le Timbre a, en outre, exercé une surveillance active sur le débarquement de la cargaison du navire américain *Allen*, ayant à son bord des armes et des munitions de guerre destinées au gouvernement hova.

Le consul des États-Unis s'est engagé sur l'honneur à ne pas débarquer ces munitions sans avertir le commandant Le Timbre, qui a pris des mesures pour s'en emparer lorsqu'elles seront livrées, afin d'éviter toute difficulté avec le gouvernement américain.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 8 septembre.

La spéculation à la hausse s'est efforcée, à l'ouverture du marché, de faire regagner à ses valeurs favorites le terrain qu'elles avaient perdu hier pendant la dernière heure ; cette tentative n'a pas eu tout le succès désirable, les réalisations ayant été encore trop nombreuses.

L'altitude du marché du comptant a été satisfaisante.

Le 5 0/0 s'est bien tenu, malgré un courant assez modéré de demandes : on cote 116.50 et 116.42 ; le 3 0/0 ancien a fait 83.32 et 83.30 ; le 3 0/0 amortissable est venu à 83.45 et 83.40.

Les valeurs étrangères ont été hésitantes.

La lenteur des opérations militaires en Egypte paralyse quelque peu les acheteurs.

Le 5 0/0 Turc est offert à 12.55. La Banque ottomane remonte à 765. L'Égyptienne unifiée s'avance timidement à 315.

L'activité des sociétés de crédit s'est maintenue, mais l'avance de certaines d'entre elles n'a pas été de bien grande importance.

La Banque de France est lourde à 5,410.

La spéculation avait trop escompté l'éventualité qui ne se présentera pas d'une hausse du taux de l'argent.

La Banque d'Escompte continue son mouvement ascensionnel à 587.50.

Une quantité considérable d'achats ont eu lieu sur les actions de la Banque Centrale de Crédit ; chacun veut profiter des cours relativement peu élevés auxquels cette valeur s'est arrêtée aujourd'hui pour se la procurer. Le coupon 5 0/0 d'intérêt sera mis en paiement à partir du 1<sup>er</sup> octobre prochain ; il sera acquis aux acheteurs actuels ; or ce coupon d'intérêt représente 6 mois d'exercice. On conçoit que le prochain dividende sera très-important lorsque l'exercice sera complet.

L'action du Crédit Foncier a toujours une tenue remarquable à 1,335. Les obligations foncières 4 0/0 qui sont émises aux guichets de cette société et de tous les receveurs particuliers méritent toute l'attention de la petite épargne qui est assurée de trouver dans ces titres des garanties très-sérieuses et un revenu très-rémunérateur.

On cote 490 sur la Foncière de France et d'Algérie, la tendance est à la hausse, elle prendra son essor assez vivement.

Nord, 2,060 ; Orléans, 1,335.

## Chronique militaire.

LES TREIZE JOURS.

Voici les classes et les escadrons de l'armée territoriale qui accompliront une période de treize jours à la fin du mois d'octobre :

Du samedi 28 octobre au samedi 11 novembre pour les gradés, classe 1868 à 1869, escadrons de hussards, escadrons de dragons, de numéro pair.

Des classes de 1868, 1869, 1870 et 1871, hommes de dépôts et pelotons hors rangs domiciliés dans les communes où les hommes de leur corps et de leur classe sont convoqués par le présent avis.

Du lundi 30 octobre 1882 au samedi 11 novembre pour les hommes de troupes : hommes ajournés de 1880 à 1881, hommes autorisés à devancer l'appel en 1882, quel que soit leur escadron.

Nota. — Tout homme de la cavalerie territoriale, appartenant aux classes ou catégories ci-dessus, qui aura des doutes sur les obligations qui peuvent lui incomber en vertu du présent avis, devra, pour s'éclaircir, s'adresser à la gendarmerie ou au bureau de recrutement dont relève sa commune. Aucune excuse basée sur l'ignorance ne sera admise.

Le *Moniteur* rapporte un joyeux incident des grandes manœuvres qui ont eu lieu à Châlons :

Vers le milieu du camp s'élève, sur un petit mamelon, un arbre mort, très-connu sous le nom d'Arbre-Chenu et parfaitement indiqué sur la carte d'état-major. Un soir, dans une réunion qui avait lieu chez le général divisionnaire, un officier de hussards reçut ordre d'occuper à l'aube le mamelon de l'Arbre-Chenu.

Au point du jour, les cavaliers sautent en selle ; ils trottent, galopent, courent en tous sens... Point d'Arbre-Chenu. Au bout de quatre heures, le chef de peloton, l'o-

reille basse, se présente devant le général, qui attend le résultat de la reconnaissance au milieu de son état-major. — Mon général, je n'ai pas trouvé l'Arbre-Chenu. — *Inde ira !* Qu'apprend-on à Saint-Cyr et à Saumur ?... Ne pas trouver l'Arbre-Chenu. Un arbre tout seul au milieu d'une plaine, etc., etc.

L'officier proteste... intérieurement. Enfin, l'état-major, carte en main, se dirige vers l'endroit désigné : l'Arbre-Chenu a disparu ! On le cherche, on le recherche. Avec le retour du gisant derrière un pli de terrain. Dans la nuit, de mauvais plaisants l'avaient scié au ras du sol et transporté loin du lieu de sa naissance. Pauvre Arbre-Chenu ! Personne ne connaît les coupables.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous apprenons avec plaisir la nomination de M. Damiens, chef de gare de Sautour (Etr.), au poste d'inspecteur de comptabilité.

L'administration des chemins de fer de l'Etat ne pouvait faire un meilleur choix, mais le public regrettera certainement ce fonctionnaire, dont les rapports étaient de plus agréables.

## Grande Ménagerie nationale d'Angleterre.

On annonce le passage à Saumur, pendant deux jours seulement, les samedi 4 et dimanche 17 septembre, de la grande ménagerie nationale d'Angleterre, comprenant 500 animaux, oiseaux et reptiles venant de toutes les parties du globe et formant la collection la plus variée et la plus complète qu'on ait jamais vue en France jusqu'à ce jour.

Vingt grandes voitures servent pour le transport du matériel d'une ville à l'autre, cinquante magnifiques chevaux sont attachés pendant le trajet.

La grande Cavalcade arrivera à Saumur le samedi 16, entre 40 heures et midi, et, après avoir parcouru les principales rues, se dirigera vers l'emplacement réservé pour la Ménagerie, place du Chardonnet.

Premières, 2 fr., secondes, 1 fr.

L'état-civil de Saumur, pour le mois d'août 1882, sera publié dans notre prochain numéro.

Les journaux de Nantes ont raconté la perte d'un bateau qui a coulé dans le port de cette ville. Voici ce que dit à ce sujet le *Progrès* :

« Le sinistre que nous apprenions il y a deux jours à nos lecteurs a eu son épilogue hier.

» Hier matin, vers dix heures, ont été retirés de la bagarre le *Var*, coulé dans le port de Nantes, pendant la nuit du 5 au 6 septembre, les corps du sieur Louis Dault, patron de la barque, et de sa femme. Dault était âgé de 55 ans, il était né à Montreuil (Maine-et-Loire). Sa femme, Eugénie Breille, née à Ancenis, avait 49 ans.

» Une heure plus tard, on retirait le corps du pauvre enfant englouti avec elle, un jeune garçon âgé de trois ans !

» Les trois corps ont été transportés à la Morgue. La famille a été prévenue et le père de l'enfant est arrivé hier soir.

» L'enquête continue. Nous dira-t-elle la cause du sinistre ? Nous dira-t-elle sur les détails du drame qui a dû se passer, l'effroi de cette surprise soudaine ? Nous dira-t-elle si le sommeil en a adouci l'horreur, et si les trois victimes sont passées doucement de ses bras à ceux de la mort ? »

Le crime de Feneu. — Dimanche dernier, la commune de Feneu a été mise en émoi par une tentative de meurtre. Les nommés Berruet et Gaudon ont tenté d'assassiner un habitant de la commune de Soulaire-et-Bourg, nommé Cadeau.

Les individus sont arrêtés ; nous apprenons que la victime est à toute extrémité.

(Extrait.)  
Trélazé. — Samedi 3 septembre, à la carrière de la Papeterie, un bloc de la paroi du

est tombé dans le fond, d'une hauteur de 40 mètres. Les débris, projetés avec force, ont atteint quatre ouvriers, qui travaillaient à une distance de plus de 10 mètres. Le premier, Cottereau, a été atteint au cou et au bras; le second, Abraham, au cou et aux deux jambes frappées par Auguste, a eu les deux jambes frappées par des éclats et souffre beaucoup de plusieurs contusions; le troisième, Leroy, a deux blessures au front et à l'épaule; le dernier, Morgan, blessé plus grièvement que les autres, a été ramené en voiture à son domicile.

**Langeais.** — Depuis plusieurs années, M. Prine, propriétaire à Langeais, avait pour locataire d'une maison qu'il possède dans la commune, le sieur Lévêque, épicier. Mercredi soir, la fille de M. Lévêque, âgée de 22 ans environ, se rendit dans la boutique, une mandale à la main, pour prendre de l'essence de pétrole à un fût presque plein. La malheureuse jeune fille approcha sa lumière trop près du fût; l'essence prit feu et le tonneau éclata.

En cinq minutes, dit l'Indépendant de Saumur, le feu était à toute la maison. La pauvre fille, épouvantée, se sauva à toutes jambes dans sa chambre à coucher. Hors d'elle-même, elle ne vit pas dans son effarement que le vase dans lequel elle avait mis l'essence s'était enflammé à son tour, ce qui communiqua le feu aux rideaux d'un lit qui se trouvait dans la chambre.

Tout a été brûlé, linge, vêtements, meubles; il fut impossible de rien sauver. L'arçon même qui se trouvait dans l'armoire n'a pu être enlevé.

Les pompiers et les gendarmes de Langeais ainsi que les habitants ont fait des efforts vigoureux pour éteindre le feu dont on n'a pu se rendre maître qu'à une heure du matin seulement.

Dans le grenier de l'épicerie Lévêque se trouvait environ 100 quintaux de foin, appartenant à M. Marin, boucher à Langeais. Ce foin a été consumé par les flammes.

Heureusement, il n'y eut accident de personne. Seule, l'imprudente fille du sieur Lévêque a eu la main droite sérieusement brûlée.

Les pertes causées par cet incendie s'élevèrent environ à 7 ou 8,000 fr. Elles sont couvertes par une assurance.

#### LA RÉCOLTE DU BLÉ EN 1882.

Nous empruntons les passages suivants à l'article AGRICULTURE ET VITICULTURE, publié par M. A. Bouchard dans le Journal de Maine-et-Loire :

D'après les renseignements de la maison Barthélemy Étienne, 20 départements auraient eu une récolte très-bonne; parmi ceux-là nous trouvons le Maine-et-Loire, la Sarthe, la Mayenne, la Loire-Inférieure, les Deux-Sèvres, l'Indre-et-Loire, qui nous environnent; parmi les 14 départements classés avec une récolte assez bonne, figure notre voisine, la Vendée. Notre région n'est donc pas mal partagée.

Nous croyons que l'avis donné par la maison de Marseille, sur la production du Maine-et-Loire, est inexact. Notre production moyenne est de 14 hectolitres à l'hectare; dans cette condition, elle est bonne. Cette année, elle arrive certainement à 22 hectolitres à l'hectare, soit un peu plus du tiers de la moyenne; on aurait donc dû, sans craindre de tromper, classer notre département dans la première catégorie.

M. Barral, le savant économiste, a eu l'idée d'établir, au moyen des avis fournis sur la récolte du blé depuis 1873, d'établir une échelle comparative en donnant des notes à chacune des catégories. Il a attribué 19 points à une année très-bonne, 16 à une année bonne, 14 à une année assez bonne, 12 à une année passable, 10 à une année médiocre, 8 à une année mauvaise, et il est arrivé à la conclusion suivante :

1873.....	12.4	1878.....	11.5
1874.....	17.4	1879.....	11.1
1875.....	12.0	1880.....	13.7
1876.....	10.9	1881.....	12.9
1877.....	12.2	1882.....	15.3

Ce tableau permet de voir nettement que la récolte de 1882 est la meilleure que l'on ait eu depuis 1874. Or, la production de 1874 ayant été évaluée à 443 millions d'hectolitres, celle de 1880 ayant été de 400, on peut conclure, en établissant des notes proportionnelles, que la récolte de 1882 se chiffrait par 442 ou 444 millions d'hectolitres.

Les avis de la maison Barthélemy Étienne ne sont que des renseignements essentiellement généraux qui jettent la lumière sur les marchés du vieux monde et contribuent à fixer les cours. Les résultats définitifs sur la récolte de 1882 nous seront donnés dans un an par le ministère de l'agriculture : *tarde venientibus...* Il est à présumer que le Bulletin officiel ne changera pas grand-chose aux appréciations officielles du Comptoir de Marseille; nous pouvons donc être assurés que, cette année encore, nous pourrions suffire à nos besoins, et que ce serait le cas ou jamais de faire payer aux joueurs américains un droit d'entrée s'ils veulent affronter notre marché. Nous croyons qu'ils resteront prudemment chez eux, parce que les transports à bas prix tentés en 1878 et 1879 sont supprimés; ils courraient le risque, en dirigeant les blés nouveaux vers les ports de l'Europe, de ne recueillir que des déceptions. »

### ÉTUDES ANGEVINES

#### LE CHATEAU DE JALESNES

##### ET SES SEIGNEURS.

(Suite et fin.)

#### II

A l'époque de la Révolution, le vaste domaine de Jalesnes appartenait au marquis Charles-Henri-François de Maillé de la Tour-Landry, qui était né dans le château de Jalesnes, le 24 mars 1755. Louis XVI l'avait fait colonel de cavalerie, puis chevalier de Saint-Louis et de Saint-Lazare. En 1789, il assista à la réunion de l'ordre de la noblesse pour la nomination des députés aux États-Généraux. L'année suivante, il eut le commandement de la garde nationale de Vernantes. Pour conserver et accroître ses domaines, le marquis de Maillé se fit républicain. C'est en cette qualité qu'il devint, le 12 prairial an VIII, administrateur et membre du Conseil général de Maine-et-Loire, qu'il présida l'an IX et où il siégea jusqu'au 28 juillet 1824. En 1812, il avait été aide-de-camp du général Gouvion-Saint-Cyr, et se signala au combat de Polotsk. Il fut maire de Vernantes du 25 mai 1824 au mois de juillet 1830, et mourut, à l'âge de 90 ans, le 6 janvier 1845, au château de Jalesnes, où il est inhumé.

Aux beaux domaines qu'il tenait de ses ancêtres, le marquis de Maillé en avait ajouté beaucoup d'autres, que la République lui avait permis d'acquérir facilement. Parmi les biens nationaux dont il se rendit acquéreur, on doit citer en première ligne la riche abbaye du Louroux et ses vastes dépendances, voisines de Jalesnes. De brillants héritages vinrent encore accroître l'immense fortune, que le vieux marquis laissa à son fils, Charles-Hardouin-Jules-Xavier de Maillé de la Tour-Landry.

Le nouveau marquis transforma et augmenta, en 1862, par de nouvelles constructions, le château de ses ancêtres. Il en fit une splendide résidence, où il éleva sa très-nombreuse famille, au milieu du respect et de l'affection de tous, suivant les vieilles traditions légitimistes. Le représentant direct de la branche aînée des Bourbons était pour le marquis Charles de Maillé la personnification de la gloire et de la prospérité de la France; à ce point de vue, on ne peut que s'incliner devant une foi vive et des convictions sincères. C'est lui qui donna, il y a quelques années, à don Carlos d'Espagne, ces fêtes restées célèbres; c'est lui aussi qui combla de ses bienfaits la commune de Vernantes et enrichit une partie de ses habitants. La mort l'a ravi, il y a quelques mois, à l'affection générale de sa famille, de ses amis et de ses nombreux protégés. Aujourd'hui, l'héritage de son père, largement compromis par sa magnificence et son cœur d'or, est mis en vente meubles et immeubles, pour sauvegarder les intérêts de ses petits-enfants mineurs.

Le château de Jalesnes, principale résidence des anciens marquis de Maillé, est situé entre les routes de Saumur et de Longué, commune de Vernantes. Un vaste parc, ceint de murailles, le borne au sud et à l'est, tandis que des jardins, des prairies et des champs l'entourent à l'ouest et au nord.

A l'intérieur du domaine, une sombre et large avenue d'arbres séculaires conduit à la première cour du château, autour de la-

quelle sont les servitudes, c'est-à-dire les écuries, les remises, la sellerie, le manège, etc. A droite de cette cour est l'entrée principale du château. Un pont jeté sur les douves profondes qui entourent l'aristocratique demeure, conduit à la porte d'honneur du logis, au-dessus de laquelle sont taillées au vit les armoiries des de Maillé et leur devise.

Construit sous le règne de Louis XIII, par le marquis Charles de Jalesnes, le château a l'aspect froid et régulier de toutes les constructions de cette époque. Sa forme est celle d'un parallélogramme, avec grande cour intérieure et d'immenses douves à l'extérieur, à fond gazonné, qui cachent en partie le monument, élevé seulement d'un premier étage au-dessus du rez-de-chaussée.

Ni à l'extérieur ni à l'intérieur, on ne voit de ces richesses architecturales qui charment l'esprit par d'agréables surprises, et laissent une impression profonde. Seuls, dans la cour d'honneur, sur la façade sont sculptés, à la hauteur du premier étage, les bustes, en forme de médaillons, de l'amiral de Maillé, 1646, et du maréchal de Maillé, 1650.

Les appartements de réception sont dans le corps-de-logis ouest. Ils se composent d'un vestibule, d'une salle de billard, d'un grand et d'un petit salon, d'une bibliothèque et de chambres à coucher.

Quatre grands pavillons décorent les angles du château, dans un est la chapelle et dans les autres le grand salon, la salle à manger et le logement de l'intendant du château.

Une partie du rez-de-chaussée est occupée au nord et à l'ouest par des chambres, et à l'est par les cuisines, offices, salle à manger des domestiques, etc.

Le mobilier du château date généralement de l'Empire et de la Restauration; ainsi il ne semble point rappeler l'antiquité et l'opulence des de Maillé, hormis la belle collection de portraits de famille réunie autour de la salle de billard. Cette collection, qui remonte au règne des Valois, forme un délicieux ensemble d'œuvres d'art. On y remarque les ancêtres du maréchal Urbain de Maillé-Brézé, son fils l'amiral, sa fille, Claire-Clémence de Maillé-Brézé, peinte en pied, tenant le médaillon du prince de Condé, son mari; Charles de Maillé, gouverneur de Brest; Ursule de Maillé, religieuse du Ronceray; les marquises de la Jaille et de Lubersac; la comtesse d'Hautefort; le marquis Charles-Henri-François de Maillé de la Tour-Landry et son fils, leurs femmes et leurs enfants, ainsi que les de Savonnières et les Shéridan, alliés aux de Maillé. Au milieu de cette riche collection de portraits brillent, par l'éclat de leur jeunesse et de leur beauté, le roi Louis XV et Marie Leczinska.

Dans le petit salon se déroule sur la muraille la longue généalogie des de Maillé, et dans le grand salon, sur des tentures gris perle, se détachent, entre d'anciennes peintures, les portraits gravés du comte et de la comtesse de Chambord, ainsi que les photographies de don Carlos et de sa femme.

La chapelle, sorte de grande salle rectangulaire, sans autre richesse que son ameublement de fauteuils, chaises et prie-Dieu en velours rouge, possède cependant quelques jolis tableaux religieux, un entr'autres représente trois personnages, dont un debout et deux à genoux devant un autel. Au-dessous on lit : SIMON DE MAILLÉ, ARCHEVÊQUE DE TOURS, MORT EN ODEUR DE SAINTÈTE, ÂGÉ DE 82 ANS, EN 1597. C'est près des Ponts-de-Cé, dans son vieux manoir de Lambroise, que dépassa le vertueux prélat, qui avait tenu à Angers, en 1585, un concile provincial resté célèbre.

Au-dessous de la chapelle, est le caveau funéraire où gisent dans leurs cercueils de chêne le vieux marquis de Maillé, son fils, sa bru et quelques-uns de ses petits-enfants.

Actuellement, la famille de Maillé fait restaurer la chapelle des de Jalesnes, située dans l'ancienne église du bourg, pour y transporter les tombeaux qui sont dans celle du château, au cas échéant où celui-ci serait vendu à une personne étrangère à la famille.

La bibliothèque du château est voisine du grand salon. Elle est de forme octogonale. De jolis rayons en bois noir vernis et sculptés occupent tout son pourtour. Sur les tablettes sont rangés de nombreux volumes bien reliés: malheureusement les plus remarquables, peut-être, suivant le goût des bibliophiles, ont servi, il y a quelques années, à alimenter pendant plus de trois

mois toutes les cheminées du château, parce qu'ils n'étaient sans doute pas assez orthodopes, ou que des gravures un peu légères les décoraient. Il en est de même des riches archives du château, qui ont été en partie détruites ou éparpillées. Elles contenaient de précieux diplômes sur vélin et la correspondance royale de Catherine de Médicis, de Charles IX, d'Henri III, etc., avec les de Jalesnes et les de Maillé. Quelques épaves de ce naufrage ont été recueillies par M. l'abbé Briffault, de Saumur, et vendues à Angers, en 1867, après son décès. Heureusement, elles sont actuellement entre les mains d'un amateur éclairé qui saura assurer leur avenir.

C'est le vendredi 25 août que le château de Jalesnes et les terres qui en dépendent ont été livrés aux enchères, sur la mise à prix de 725,000 francs, et le 27 du même mois a commencé la vente du nombreux mobilier.

Il est vivement à souhaiter que dans cette circonstance le nom célèbre des de Maillé ne soit pas effacé de la résidence de Jalesnes, de cette résidence qu'ils ont rendue célèbre par leur exquise courtoisie, leurs brillantes réceptions et l'abondance de leurs largesses.

ARMAND PARROT.

(Drapeau tricolore.)

#### BOURSE DE PARIS

DU 8 SEPTEMBRE 1882.

Rente 3 0/0.....	83 25
Rente 3 0/0 amortissable.....	83 50
Rente 4 1/2.....	111 25
Rente 5 0/0.....	116 30

#### Théâtre de Saumur.

Lundi 11 septembre 1882.

Une seule représentation extraordinaire dédiée aux Familles, exclusivement composée de merveilles nouvelles, présentées par le docteur illusionniste de retour du Nouveau-Monde, avec son merveilleux sujet,

#### MISS HÉLÈNE

Agréés des Cours de l'Europe et du Brésil, spectacle tout à fait nouveau, qui a produit la meilleure sensation dans toutes les capitales du monde. Particulièrement au théâtre de la Gaîté et au théâtre Faure-Nidolay, à Paris; au théâtre Saint-Michel et au théâtre Alexandre, à Saint-Petersbourg; au théâtre Colon, à Buenos-Ayres; au théâtre de Don Pedro II, à Rio-Janeiro; au théâtre San-Carlo, à Lisbonne; au grand théâtre Loui, à Bordeaux; au théâtre de la Zarzuela, à Madrid, et en dernier lieu au Grand-Théâtre, à Toulouse.

Prix ordinaire des places.

Bureaux, 7 heures 1/2; rideau, 8 h. 1/2.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

**LE SANG, C'EST LA VIE!!!**

Le **ROB LECHAUX** Cresson et Salsépareille rouge concentrée et iodurée, garanti sans mercure, fortifie, purifie et régénère le sang.

Le **ROB LECHAUX** rend la force aux enfants lymphatiques, aux jeunes filles et aux femmes anémiques, aux convalescents et aux vieillards affaiblis.

Le **ROB LECHAUX** détruits sans retour et sans régime toutes les impuretés contenues dans le sang.

Le **ROB LECHAUX** donne de l'appétit, favorise la digestion, évite les congestions, supprime la constipation, évite les congestions.

Le **ROB LECHAUX** guérit rapidement les Eczémas, Plaies, Douleurs, Toux rebelles, Asthme, Rachitisme, Déficit de lait, etc., etc.

**GUÉRISON DE DARTRES VIVES DE 10 ANS**  
Le **ROB LECHAUX** est le meilleur reconstituant que l'on puisse donner pour réparer les forces des jeunes gens affaiblis par les études et des hommes épuisés par le travail.

Le **ROB LECHAUX** garanti sans mercure, remplace à la place avantageusement l'huile de foie de morue, et peut être donné aux plus petits enfants comme aux grands personnes.

Envoi gratis d'une brochure, intéressante avec attestat. nombr. Le flacon 4 fr.; expéd. franco de 6 fr. pour une cure contre mandat-poste de 21 fr. adressé à **MARIE LECHAUX**, Pharmacien-Chimiste, rue Sainte-Catherine, 163, Bordeaux.

A Saumur : Normandine, pharmacien, et dans toutes les bonnes pharmacies.

**TAPIOCA**

**J. CARRÈRE**

**NANTES**

Qualité Supérieure

En vente dans toutes les bonnes maisons d'Épicerie et Comestibles

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

